



POUR **L'AMÉLIORATION**
DES **PROCESSUS PROJET**
AU TITRE DE **L'ADAPTATION**
GUIDE MÉTHODOLOGIQUE



ACRONYMES

AIC : Agriculture intelligente face au climat

AE : Agroécologie

APP : Appel à propositions de projets

AR4, AR5 : Assessment Report 4, Assessment Report 5 (rapports du GIEC)

ARAA : Agence Régionale Pour l'Agriculture et l'Alimentation

CDN : Contribution Déterminée au niveau National

CEDEAO : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

CCNUCC : Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques

FAO : Food and Agriculture Organization

GCCA+ AO : Alliance mondiale pour le changement climatique "plus" Afrique de l'Ouest

GFDRR : Global Facility for Disaster Reduction and Recovery

GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

GIZ : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), agence de coopération internationale allemande pour le développement.

PNA : Plan National d'Adaptation

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

REDD+ : Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation forestière

USAID: United States Agency for International Development

SRC : Stratégie Régionale sur le Climat

01	Élaborer les lignes directrices de l'appel à proposition de projets.....	7
02	Définition des attentes vis à vis des projets.....	12
03	Diffusion de l'APP.....	18
04	Évaluation des projets soumis.....	23
05	Accompagner les porteurs de projet tout au long du processus.....	49

INTRODUCTION

En Afrique de l'Ouest, les changements climatiques sont déjà une réalité qui rend toujours plus précaire le maintien des communautés d'agriculture de subsistance et la sécurité nutritionnelle.

A l'avenir, les changements climatiques dans la région se traduiront par une augmentation de la température moyenne dans tous les pays de la zone, une variabilité plus importante des régimes de précipitations, alors que les agricultures ouest-africaines, souvent pluviales, y sont particulièrement sensibles, avec un risque d'un démarrage tardif et une fin précoce de la saison des pluies.

D'ici à 2050, l'ensemble de ces facteurs contribuera à une perturbation des cycles des cultures, une diminution de la productivité et des baisses de rendements pour la majorité des cultures, notamment pour les denrées de base (mil, sorgho, maïs, riz, niébé) mais aussi les cultures d'export (fèves de cacao).

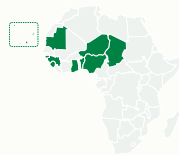
L'élevage et la transhumance sont et seront à l'avenir impactés, par des sécheresses plus intenses et fréquentes, avec des mouvements transhumants de plus en plus précoces, des conflits dans les zones d'accueil autour de l'accès aux ressources et au foncier.

L'action institutionnelle régionale pour répondre à ces défis

Pour faire face à ces conditions de plus en plus sévères, l'adaptation des pratiques et des modèles agricoles est et sera nécessaire pour assurer la subsistance des agriculteurs et la sécurité alimentaire régionale. Depuis 2005, les Chefs d'Etats membres de la CEDEAO ont confié à l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) la mise en œuvre de la politique agricole régionale, l'ECOWAP. Celle-ci vise à contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté dans les États, en appuyant une agriculture moderne et durable. La CEDEAO intègre progressivement la dimension climat dans ses priorités, et a formulé en 2022 sa première Stratégie Régionale sur le Climat (SRC). L'objectif de celle-ci est de soutenir les Etats membres à relever le défi de la lutte contre les changements climatiques. L'ECOWAP et la SRC accordent une place importante à l'agriculture intelligente face au climat (AIC) et l'agroécologie (AE) en réponse aux changements climatiques. Sur ces sujets, la CEDEAO coordonne et soutient également avec l'appui des partenaires financiers, à travers des appels à propositions, des projets sur le terrain qui sont portés par le secteur public et privé, les ONG et associations/organisations paysannes de la région.

15 PROJETS SOUTENUS
VIA UNE ENVELOPPE DE

3,1M€



11 pays de l'espace CEDEAO-CILSS

Bénin, Cap Vert, Gambie, Guinée,
Guinée Bissau, Ghana, Mauritanie,
Niger, Nigéria, Sierra Leone, Tchad

1

assistance technique
spécialisée au Libéria



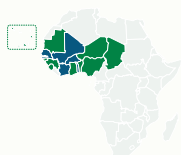
7697 ménages
bénéficiaires directs



18 000 Exploitants
appliquant les mesures et
approches promues par les
projets pilotes



1 100 hectares
couverts par des technologies
d'agriculture innovantes et
intelligentes face au climat



Une capitalisation régionale de 30 projets dans les 17 pays de l'espace CEDEAO-CILSS

La capitalisation régionale englobe 30 projets dont 15 issus du projet GCCA+ AO et 15 issus du Programme Agro-Ecologie PAE. Elle sera axée sur les facteurs de succès de l'adaptation et alimentera l'ECOWAP et la Stratégie Régionale Climat de la CEDEAO.

UN GUIDE MÉTHODOLOGIQUE POUR L'AMÉLIORATION DES PROCESSUS PROJET AU TITRE DE L'ADAPTATION

Le projet GCCA+ Afrique de l'Ouest (GCCA+ AO) participe à l'action régionale ouest-africaine autour de l'Accord de Paris sur le climat. Financé par l'Union Européenne et mis en œuvre par Expertise France, sous le leadership politique et institutionnel de la CEDEAO, et avec le partenariat technique du CILSS, ce projet régional se traduit par des activités de renforcement de capacités de la CEDEAO, des institutions régionales partenaires et de ses Etats Membres (+Tchad et Mauritanie), ainsi que le soutien à l'émergence de solutions de terrains innovantes pour renforcer la résilience climatique des acteurs agricoles et ruraux.

C'est dans ce contexte que deux (02) appels à propositions de projets « Innovations pour une agriculture familiale intelligente face aux changements climatiques en Afrique de l'Ouest – GCCA+ AO » ont été lancés en 2019 et 2020.

Quinze projets pilotes portés par des organisations de la société civile ont été sélectionnés pour un montant moyen de 220 000 HT Euros, puis mis en œuvre jusqu'à fin 2022.

Pour qui ?

- Le travail de capitalisation lancé par la CEDEAO s'adresse notamment aux gestionnaires d'appels à propositions de projets, aux partenaires techniques et financiers, aux décideurs agissant dans la région.

Pourquoi ?

En analysant les bonnes pratiques pour le montage, le lancement et la diffusion d'appels à propositions de projets, en mettant en exergue les leçons apprises de la sélection, de l'accompagnement des porteurs de projet, ce guide vise à améliorer l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à toutes les étapes du cycle de projet.

DÉFINITION DE L'APP

- ✎ Définir les concepts (Agroécologie, Agriculture Intelligente face au Climat, Adaptation, Atténuation, Innovation).
- ✎ Clarifier les attendus en matière d'adaptation avec des exemples.
- ✎ Intégrer un document d'appui méthodologique.



DIFFUSION DE L'APP

- ✎ Mener une campagne de communication via les réseaux sociaux et les réseaux de diffusion identifiés.
- ✎ Constituer un comité de gestion du processus.
- ✎ Accompagner les postulants en proposant des webinaires sur les enjeux climatiques
- ✎ Rendre claires les attentes en matière de capitalisation

Cycle du projet d'adaptation climatique

Le projet d'adaptation vise en priorité à réduire les vulnérabilités face au climat.

CAPITALISATION DES PROJETS ET DIFFUSION DES RÉSULTATS

- ✎ S'inscrire dans un plan transversal et régional de capitalisation.
- ✎ Mettre en place des partenariats avec des chercheurs.
- ✎ Faire un plan de diffusion.



SUIVI DES PROJETS

- ✎ Faire une étude de référence des indicateurs.
- ✎ Trop d'indicateurs tue l'évaluation : sélectionner les plus pertinents.
- ✎ Réaliser une évaluation finale.



SÉLECTION DES PROJETS

- ✎ Prendre en compte l'équilibre géographique et les niveaux de prise en compte de l'adaptation.
- ✎ Mettre en place une liste des pratiques éligibles.
- ✎ Définir des critères de sélection centrés sur l'adaptation.



ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS

- ✎ Accompagner les porteurs au suivi-évaluation, à la capitalisation et aux enjeux climatiques.
- ✎ Faire une analyse initiale du contexte climatique.

**COMMENT CONSTRUIRE
UN APPEL À PROPOSITION
DE PROJET
QUI PERMETTE
UNE PRISE EN COMPTE
EFFICACE
DE L'ADAPTATION
AUX CHANGEMENTS
CLIMATIQUES**



01

ÉLABORER LES LIGNES DIRECTRICES DE L'APPEL À PROPOSITION DE PROJETS

QU'EST-CE QU'UN PROJET D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ?

Il est désormais reconnu que les effets des changements climatiques représentent une menace immédiate pour les sociétés humaines, leurs agricultures, leurs activités économiques et la biodiversité. Il est de ce fait nécessaire de répondre ou d'anticiper leurs conséquences pour atténuer ou éviter leurs impacts négatifs et en exploiter les effets positifs.

D'ici à 2050, une réduction globale est attendue du rendement moyen de 12%, 16%, 20% et 25% respectivement pour le mil, le sorgho, le maïs et le riz en Afrique de l'Ouest. D'ici à 2030, les changements climatiques pourraient réduire les rendements de l'arachide de 11 à 25 % et de 30 % pour le niébé, dans certaines sous-régions de la zone sahélienne et soudanienne. La production de fèves de cacao sera également largement diminuée d'ici à 2050.

ADAPTATION

Visé à travailler sur les **conséquences** des changements climatiques pour les réduire.



Adapter les pratiques actuelles ou développer des innovations.

ANTICIPATION



Visé à travailler sur les **causes** et ainsi travailler à réduire les émissions de gaz à effet de serre. L'objectif étant de contenir l'élévation de la température de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, tout en poursuivant l'effort pour parvenir à limiter cette hausse à 1,5°C (selon l'Accord de Paris).

ATTÉNUATION

[L'Accord de Paris](#) est un traité signé par 196 pays : son objectif est de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C de plus que les niveaux préindustriels. Il repose sur les plans d'actions climatiques nationaux.

LA DIFFÉRENCE ENTRE UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT « CLASSIQUE » ET UN PROJET D'ADAPTATION ?

Il existe peu de distinction claire entre des actions de développement et des actions d'adaptation aux changements climatiques.

De nombreuses mesures d'adaptation comportent d'ailleurs un volet « développement » de façon implicite ou explicite. De même, des actions de développement peuvent comporter des actions d'adaptation aux changements climatiques sans y faire référence de manière explicite (par exemple, un projet d'irrigation en goutte à goutte dans une zone où la ressource risque de diminuer à terme).

PROJET DE DÉVELOPPEMENT

Vise en priorité à réduire les **vulnérabilités socio-économiques**.

PROJET D'ADAPTATION

Vise en priorité à réduire les **vulnérabilités climatiques**.

Les changements climatiques ont des effets différents selon les territoires, les zones, le genre, etc. La vulnérabilité est le degré par lequel un système (ou une société, un territoire) risque de subir ou d'être affecté négativement par les effets néfastes des changements climatiques.

La principale différence justifiant du besoin d'intégrer l'adaptation dans un projet réside dans la prise en compte de l'incertitude des évolutions climatiques actuelles mais aussi futures. Ceci consiste à considérer les conséquences en cours et les impacts potentiels futurs des changements climatiques sur un système donné (territoire, écosystème, population, etc.). Les actions d'adaptation prennent acte du fait qu'elles se déploient dans un contexte climatique non stabilisé et incertain. Cela nécessite une flexibilité dans la mise en œuvre et un suivi régulier des évolutions climatiques et leurs conséquences sur le système visé.

Dans la perspective de « réconcilier » les deux catégories, le groupe de travail Adaptation en charge de la rédaction de la seconde partie du [6e rapport du GIEC](#) a développé le concept de « Climate Resilient Development ». Ce dernier « combine des stratégies d'adaptation aux changements climatiques avec des actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour soutenir le développement durable pour tous ». Cette terminologie s'apparente à celle du développement durable mais en intégrant, spécifiquement, les contraintes climatiques à travers les leviers atténuation & adaptation.

Plusieurs paramètres viennent impacter et fragiliser les productions agricoles. Un projet d'adaptation aux changements climatiques dans le domaine agricole visera ainsi plus spécifiquement à ajuster les pratiques agricoles (gestion des sols, gestion de l'eau, itinéraires techniques, etc), transformer les systèmes de cultures si nécessaire et ainsi limiter les impacts sur les revenus agricoles.

LA PLACE DE LA SÉMANTIQUE DE L'ADAPTATION DANS UN APPEL À PROJETS SUR L'AGRICULTURE ?

L'appel à projets fait appel à de multiples concepts tels que « adaptation », « maladaptation », « résilience » mais aussi « agroécologie », « AIC ». Cela peut rendre la lecture de l'appel complexe pour les potentiels porteurs de projet les moins familiers avec ces notions.

Pour les porteurs de projet les plus expérimentés en matière d'adaptation aux changements climatiques, l'absence de définition des notions et d'attendus plus précis n'a pas posé de problèmes particuliers. Ils se sont aisément inscrits dans l'appel à projets. En revanche, pour d'autres porteurs de projet moins familiers avec ces notions, le lien entre les pratiques expérimentées avec les enjeux climat reste implicite ou absent et leur appréhension de cet enjeu climat reste limitée.

Considérer les différences de compréhension

BONNES PRATIQUES

1. Définir l'adaptation aux changements climatiques de manière simple et concrète. Si des débats existent entre AIC et AE, il importe de définir les pratiques qui en découlent et leurs impacts attendus.

2. Clarifier encore davantage ce que vise l'APP en s'appuyant sur une théorie du changement. Celle-ci permet de clarifier si les actions soutenues par l'APP visent plutôt une adaptation des techniques existantes, ou s'il faut rechercher un impact transformationnel sur l'agriculture.

3. Afin de s'adresser à un public cible qui ne maîtrise pas complètement l'ensemble des enjeux des changements climatiques, **illustrer** plus concrètement l'adaptation, au-delà de définition. Par exemple à travers une taxonomie des types d'actions et de pratiques finançables :

- Pratiques holistiques intégrées liées à l'approche paysage ;
- Systèmes de production intégrés de culture et d'élevage ;
- Pratiques agroforestières ;
- Agriculture de conservation ;
- Système de riziculture intensive ;
- Gestion des pâturages et du fumier ;
- Gestion durable des forêts en lien avec les communautés ;
- Sélection des semences pour une résistance accrue aux changements climatiques ;
- Restauration des tourbières et des terres dégradées ;
- Gestion des prairies, des parcours et des cultures fourragères ;
- Gestion intelligente des ressources en eau ;
- Systèmes d'alerte précoce sur la sécurité alimentaire et la gestion des ressources naturelles ;
- Système d'alerte précoce et de coordination face aux aléas climatiques (sécheresses notamment) ;
- Etc.

Agriculture intelligente face au climat

L'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) est une approche développée autour des années 2010 par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) qui permet de définir les mesures nécessaires pour transformer et réorienter les systèmes agricoles dans le but de soutenir efficacement le développement de l'agriculture et d'assurer la sécurité alimentaire face aux changements climatiques (FAO, 2010). L'agriculture intelligente face au climat vise à traiter trois objectifs principaux :

- L'augmentation durable de la productivité et des revenus agricoles (sécurité alimentaire) ;
- L'adaptation et le renforcement de la résilience face aux impacts des changements climatiques (adaptation) ;
- La réduction et/ou la suppression des émissions de gaz à effet de serre (l'atténuation).

L'AIC est un moyen d'identifier les systèmes de production, les institutions et politiques favorables, les mieux adaptés pour répondre aux défis des changements climatiques dans des conditions précises. Dans un même temps, l'AIC vise à accroître la productivité et/ou les revenus (FAO, 2010). L'enjeu est d'accompagner une AIC durable. À ce titre, la CEDEAO, à travers les résultats de capitalisation des projets d'AIC et d'AE qu'elle a soutenus, recommande de renforcer l'approche AIC avec une approche territoires, portée sur l'autonomisation des producteurs et la gestion durable des ressources naturelles incluant la biodiversité, pour garantir le succès sur le long terme des projets.

Adaptation aux changements climatiques

« La démarche d'ajustement au climat actuel ou attendu, ainsi qu'à ses conséquences. Pour les systèmes humains, il s'agit d'atténuer les effets préjudiciables et d'exploiter les effets bénéfiques. Pour les systèmes naturels, l'intervention humaine peut faciliter l'adaptation au climat attendu ainsi qu'à ses conséquences. »

(Source : IPCC AR6, WG2, Glossary, 2022)

Résilience

La capacité des systèmes sociaux, économiques et environnementaux à faire face à un événement, une tendance ou une perturbation, en répondant ou en réorganisant de manière à maintenir leurs fonctions essentielles, leur identité et leur structure tout en maintenant également la capacité d'adaptation, d'apprentissage et de transformation.

(Source : IPCC AR6, WG2, Glossary, 2022)

Agroécologie

L'agroécologie [AE] vise à réduire l'utilisation d'intrants, de fertilisants chimique et de produits phytosanitaires, en misant sur une forte intégration des différentes composantes de la production agricole pour tirer parti des cycles et régulations naturels » (Schutter, 2021). Pour la FAO, l'AE est une approche dynamique et interdisciplinaire des systèmes agroalimentaires qui inclut toutes les étapes, de la production à la consommation. La CEDEAO, à travers les résultats de capitalisation des projets d'AIC et d'AE qu'elle a soutenus, recommande de bien prendre en compte les considérations climatiques dans la démarche d'AE.

Vulnérabilités

« La propension ou la prédisposition à être négativement affecté. La vulnérabilité englobe une variété de concepts et éléments tels que la sensibilité et le manque de capacité à faire face et à s'adapter. »

(Source : IPCC AR6, WG2, Glossary, 2022)

Maladaptation

« Actions pouvant conduire à un risque accru de conséquences néfastes liées au climat, incluant une augmentation des émissions de GES, une vulnérabilité accrue aux changements climatiques ou une diminution du bien-être, maintenant ou à l'avenir. La maladaptation est généralement une conséquence involontaire. »

(Source : IPCC AR6, WG2, Glossary, 2022)

COMPRÉHENSION COMMUNE DES NOTIONS CLEFS

02

DÉFINITION DES ATTENTES VIS À VIS DES PROJETS

S'ASSURER DE LA COHÉRENCE DES ACTIONS AVEC LE CADRE D'ADAPTATION

S'INSCRIRE DANS LE CADRE DES DOCUMENTS POLITIQUES NATIONAUX ET RÉGIONAUX

Dans le cadre d'un APP régional porté par la CEDEAO, croisant agriculture & climat, il est essentiel de faire figurer les principaux objectifs des stratégies existantes que sont :

- L'ECOWAP, la politique régionale agricole de la CEDEAO, s'est dotée d'un cadre d'orientation stratégique à horizon 2025.
- La stratégie régionale climat (SRC).

Les APP doivent aussi rappeler l'existence et les objectifs des documents nationaux de chacun des pays membres de l'espace CEDEAO-CILSS en matière de lutte contre les changements climatiques à travers l'atténuation et l'adaptation.

Il convient de demander explicitement aux porteurs de projets de renseigner la contribution des actions engagées au titre des projets d'adaptation aux changements climatiques soutenus à l'atteinte des objectifs de ces documents d'orientation nationaux.

BONNES PRATIQUES

1. Il est nécessaire, dès la définition des attentes vis-à-vis des porteurs de projets, de souligner l'importance des perspectives de répliquabilité & de mise à l'échelle des actions soutenues.
2. Une partie du financement octroyé doit être dédiée à des actions de capitalisation visant à estimer et évaluer la faisabilité d'un passage à l'échelle dans le cadre d'une contribution élargie aux stratégies nationales et régionales d'adaptation aux changements climatiques.
3. Dans le cadre de l'AIC /AE, privilégier les actions d'au moins 4 à 5 ans pour assurer la durabilité du changement de pratiques

DEMANDER L'INTÉGRATION SPÉCIFIQUE DE L'ADAPTATION DANS LES CADRES LOGIQUES

Dans le cas d'un APP spécifiquement dédié à l'adaptation

Il faut s'assurer que les projets qui seront soumis intègrent explicitement l'adaptation à travers toutes les composantes du cadre logique :

Concrètement, cela doit passer par une demande explicite que les objectifs (général & spécifiques) poursuivis par les projets concourent à renforcer les capacités d'adaptation des populations et / ou recherchent la réduction de leurs vulnérabilités face aux conséquences des dérèglements climatiques en cours et à venir.

En termes de formulation des résultats, l'APP doit faire figurer des attentes spécifiques en matière d'adaptation des populations cibles, afin d'aboutir à des propositions telles que :

- Maintien ou amélioration des rendements des cultures des [populations cibles de l'action] dans un contexte de stress hydrique / raréfaction des précipitations ;
- Hausse de la résilience des [populations cibles de l'action] sur [un territoire donné] mesuré sur la base d'indicateurs prédéfinis ;
- Renforcement de la capacité d'absorption des aléas climatiques (type sécheresse, inondations, autres) des [populations cibles de l'action] ;
- Réduction des vulnérabilités sous-jacentes des [populations cibles de l'action].

Dans le cas d'un APP non spécifiquement dédié à l'adaptation mais auquel est intégré un sous-objectif adaptation

- Demander aux porteurs de projets d'explicitier la contribution transversale du projet et ses activités à l'adaptation aux changements climatiques à travers des actions de suivi-évaluation dédiées ;
- Demander à ce que soient formulés un ou plusieurs objectifs spécifiques en lien avec l'adaptation aux changements climatiques duquel découleront des résultats attendus similaires à ceux présentés pour la sous-section précédente.

DÉFINIR LES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES

01

CRITÈRES

Une fois le cadrage établi, il convient de définir des critères d'éligibilité pour les activités qui seront soutenues dans le cadre des APP. Ceci peut être fait à travers une liste de critères inclusifs et/ou exclusifs ou encore par la construction d'une taxonomie d'éligibilité.

Critères d'inclusion

- Le projet proposé se base sur des pratiques existantes et les améliorent au regard des conséquences en cours et attendues des changements climatiques ;
- Le projet proposé contient un diagnostic des vulnérabilités climatiques et des facteurs de résilience des populations co construit avec les populations ;
- Le projet proposé s'inscrit dans les priorités des documents stratégiques régionaux ou nationaux en matière de lutte contre les changements climatiques (CDN, PNA, SRC CEDEAO, ECOWAP etc.) ;
- Le projet proposé contient des actions basées sur l'accès à une information climatique fiable et la plus localisée possible au regard des capacités présentes sur le territoire ;
- Le projet proposé démontre une capacité de réduction des émissions de GES ;
- Le projet renforce les capacités et l'autonomie des populations locales dans leur adaptation à court, moyen et long terme aux changements climatiques.

Critères d'exclusion

- Le projet proposé contient des actions liées à l'utilisation d'Organismes Génétiquement Modifiés ;
- Le projet proposé repose sur une technologie de pointe inexistante localement et inaccessible aux populations locales ;
- Le projet risque de générer un impact néfaste sur l'écosystème ou la santé humaine.

Autres critères moins importants

Une place importante peut être réservée au caractère innovant des actions éligibles. La définition de ce niveau « d'innovation » est à la discrétion des rédacteurs des APP mais il convient de le préciser dès les lignes directrices afin de s'assurer de la bonne compréhension par les porteurs de projets potentiels.

Par ailleurs, des critères géographiques peuvent aussi être employés pour définir les activités éligibles. De tels critères de représentativité comportent l'intérêt de travailler avec des contextes nationaux différents mais ne mettent pas nécessairement en perspective les niveaux de maturité et de prise en compte de l'adaptation aux changements climatiques par les acteurs nationaux dans ces différents contextes.

02

ANALYSES DE VULNÉRABILITÉ

Pour répondre efficacement aux conséquences en cours et attendues des dérèglements climatiques, il convient de les caractériser sur les territoires et au sein des populations cibles des APP. Pour cela, des diagnostics de vulnérabilités et des analyses des risques climatiques peuvent être financés et conduits en amont ou au démarrage du cycle de projet. Leurs objectifs sont multiples :

- Caractériser les moyens d'existence des populations cibles des projets soutenus dans le cadre des APP ;
- Analyser les évolutions climatiques (tendances longues, fréquence & intensité des événements extrêmes, etc.) passées sur les zones d'intervention ciblées ;
- Identifier les conséquences de ces évolutions sur les populations et les stratégies mises en œuvre pour y faire face, en lien avec les thématiques couvertes par les APP ;
- Réaliser une analyse prospective des évolutions attendues du climat dans les zones d'intervention ciblées (projections climatiques des tendances longues, changements possibles dans la fréquence et l'intensité des phénomènes extrêmes, etc.) ;
- Définir les principales vulnérabilités des populations face aux risques climatiques identifiés au regard de leurs moyens d'existence et des stratégies d'adaptation mises en œuvre par le passé, sur la base de méthodologies qui impliquent les populations dans le diagnostic.

Ces analyses permettent ensuite de définir une liste d'actions prioritaires à mettre en œuvre pour réduire les vulnérabilités. Un « appui méthodologique » contenant des ressources disponibles en ligne sur l'adaptation aux changements climatiques peut accompagner le texte des APP, reposant sur des corpus existants tels que :



- [CARE, Climate & Résilience Academy qui est très spécifique sur adaptation & vulnérabilités](#)
- [AFD, MOOC sur les essentiels du climat \(finance, adaptation, atténuation, biodiversité\)](#)
- [PNUD, Introduction généraliste sur les changements climatiques](#)

CIBLER LES PORTEURS DE PROJET



La volonté de favoriser
des structures locales,
ancrées dans
leur territoire d'intervention
ou plutôt des organisations
de solidarité internationale

Le choix de **cibler des porteurs nationaux** peut permettre de renforcer le caractère opérationnel des actions soutenues dans le cadre des APP. De fait, ceci permet généralement de minimiser les temps de mise en œuvre en comparaison des structures internationales ayant parfois un besoin accru de temps et d'organisation pour engager les actions de terrain.

La connaissance
et l'expérience
en matière d'adaptation aux
changements climatiques

La prise en compte des enjeux climatiques et l'adaptation des pratiques agricoles à ceux-ci sont encore des champs de compétences nouveaux pour de nombreux acteurs de la solidarité et du développement. De plus, l'adaptation vient bousculer les manières de travailler et de déployer des projets car elle nécessite de travailler dans un climat non stabilisé et de prendre en compte les incertitudes liées aux changements climatiques. Peu d'acteurs disposent à l'heure actuelle de méthodologies de travail plus adéquates.

L'accent sur des consortium
multi-acteurs avec leurs
expertises propres visant de
tirer les avantages de chaque
type de structures

Enfin, dans le cadre d'un effort de capitalisation et d'innovations, **favoriser des partenariats entre acteurs opérationnels et représentants du monde scientifique local** est un levier pertinent pour les APP sur l'adaptation aux changements climatiques. Ces tandems sont un facteur clé de l'ambition de documentation des expérimentations concrètes et de structuration de la recherche-action dans une perspective de développer des pratiques climato-compatibles & résilientes.

BONNES PRATIQUES

1. Créer des webinaires en amont ou **accompagnant le dépôt** des candidatures sur les enjeux climat, sont un média pertinent (bien que non suffisant) afin de mettre en exergue ce que le prisme climat change par rapport aux APP sur l'agriculture plus classiques

2. Un accompagnement sur ces enjeux climat serait à conduire tout au long du déploiement du projet (appui au décryptage des enjeux climat dans la zone d'intervention, au décryptage de la plus-value des pratiques au regard d'un tel contexte, appui à la définition d'indicateurs climat pour le suivi évaluation, etc).

03

DIFFUSION DE L'APP

COMMENT ET AUPRÈS DE QUI RELAYER ?

L'établissement d'un **comité de gestion du processus de diffusion** rassemblant les acteurs en charge est un facteur de réussite éprouvé pour le bon déroulement de la diffusion. Ce comité, informé en continu de l'évolution des réponses obtenues, assure des tâches diversifiées telles que l'orientation des modalités de diffusion, le choix des modalités de publication, la réception et l'ouverture des plis ou encore la vérification du respect des formalités administratives.

Sur une zone multilingue comme l'Afrique de l'Ouest, les enjeux de traduction anglais/français/portugais des éléments clés des APP sont incontournables. Il est nécessaire de s'assurer de la correcte **transposition de concepts dans l'ensemble des langues cibles**. Par exemple la traduction littérale du mot « capitalisation » peut porter à confusion auprès d'un public anglophone pour lequel le mot « capitalization » n'est pas usité.

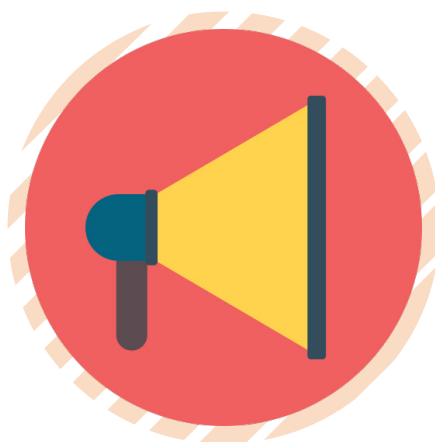
Il est recommandé de faire un **suivi rapproché de la diffusion**, en prenant attache en amont et en aval de la diffusion de l'APP auprès de personnes relais. Une campagne de communication via les réseaux sociaux (LinkedIn, etc.) est également recommandée.

BONNES PRATIQUES

1. Un **comité consultatif de gestion permet de suivre et d'ajuster** en continu le processus de diffusion.
2. Dédier des ressources humaines à la diffusion sur les réseaux pertinents et à la **mobilisation de relais pour s'assurer d'une couverture large**.

MAIS AUSSI

3. **Élargir les lieux et relais de diffusion**: par exemple, dans le cadre de GCCA+, la liste des relais a été étoffée, des demandes de relais ont été faites auprès des DUE des pays couverts, des ambassades, de l'AFD, des bureaux nationaux de la CEDEAO, des réseaux d'ONG. Cette étape est indispensable pour ancrer les diffusions au niveau national.



Réseaux complémentaires pour la diffusion (exemples)

Il est recommandé de faire un suivi rapproché de la diffusion, en prenant attache en amont et en aval de la diffusion de l'APP auprès de personnes relais. Une campagne de communication via les réseaux sociaux (LinkedIn, etc.) est également recommandée.

Les acteurs institutionnels régionaux : CEDEAO, CILSS, etc.

Les acteurs et représentants des acteurs du monde agricole/rural et centre de recherches : ROPPA, 3AO, Hub Rural, centre de formation, WASCAL, CORAF

Les réseaux locaux, régionaux, et internationaux de la société civile : FOSCAO, Réseau Climat & Développement (RC&D), Climate Chance, etc.

Le réseau Climat et Développement présent en Afrique de l'Ouest, fondé par le RAC-France <http://climatdeveloppement.org/lercd/>

Climate Chance <https://www.climate-chance.org/en/>

Cités Unies France <https://cites-unies-france.org/>

Les autorités nationales et internationales : Ministères en charge des thématiques couvertes par les APP (agriculture, environnement etc.).

Les partenaires techniques et financiers et leurs bureaux nationaux : DUE, AFD, PNUD, Banque Mondiale, GIZ, Ambassades, etc.



RELIER SPÉCIFIQUEMENT LES ATTENDUS D'UN APP AUX RÉALITÉS DE L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ?

La phase de montage des projets constitue une étape importante. Elle représente une confrontation entre les attentes et la réalité.

L'aspect nouveau lié à la prise en compte de l'adaptation aux changements climatiques dans des solutions agricoles constitue un argument incontournable quant à la nécessité d'accompagner les porteurs de projets sur la durée.

Pour ce faire, des actions de formation spécifiques peuvent être réalisées auprès des porteurs de projets potentiels en amont de la soumission des notes pour s'assurer de l'adéquation des solutions aux contraintes associées aux dérèglements climatiques.

Ces formations peuvent prendre la forme de **webinaires** ou d'**ateliers en présentiel** selon les besoins et attentes définis en amont des APP. Ainsi, si le souhait est de couvrir une large diversité géographique, l'option webinaire théorique peut s'avérer la plus pertinente. A l'inverse, dans le cas d'une volonté de « former et outiller » les futurs porteurs de projets en matière d'adaptation aux changements climatiques alors de multiples **ateliers pratiques** peuvent être à envisager.

Pour les webinaires

En termes de contenus, ils peuvent se baser sur des éléments théoriques et des présentations de cas pratiques type bonnes pratiques. Par exemple :

- Introduction sur les changements climatiques (basée sur des éléments publiés dans le rapport WGI de l'AR6, notamment en s'appuyant sur l'Atlas Régional Interactif, [disponible ici](#)). Il faut fournir à minima des informations sur :

- * Les évolutions passées et projetées pour les paramètres températures et précipitation (moyennes et extrêmes) au niveau régional

- * La notion de variabilité climatique, à aborder avant les projections

- Les enjeux de l'adaptation aux changements climatiques en Afrique de l'Ouest (basés sur les messages clés du rapport WG2 de l'AR6, notamment le chapitre suivant «Évaluation des projets»). Les éléments à renseigner :

- * Panorama des catégories d'impacts des changements climatiques sur le secteur agricole, dans la région

- * Des exemples d'options d'adaptation

- Les composantes de l'adaptation et de la résilience

- Pourquoi diagnostiquer les vulnérabilités et comment y répondre ?

- Concevoir des actions d'adaptation aux changements climatiques : quelques exemples issus d'études de cas pratiques

- Le lien avec l'atténuation : le potentiel d'atténuation des projets, le bilan carbone des projets : rester réaliste dans les attentes vis-à-vis du reporting par les petits projets.

Pour les ateliers pratiques

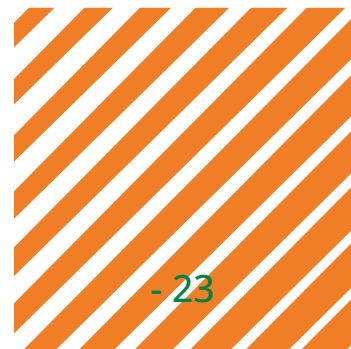
Ils peuvent se construire au carrefour entre contenus théoriques et outils pratiques pour l'adaptation aux changements climatiques. Par exemple :

- Introduction sur les changements climatiques (basée sur l'AR6 WG1).
- Les enjeux de l'adaptation aux changements climatiques en Afrique de l'Ouest (basés sur l'AR6 WG2).
- Les composantes de l'adaptation et de la résilience.
- Le diagnostic des vulnérabilités en pratique (présentation des méthodologies existantes et mise en application sur un cas pratique).
- Proposition d'outils complémentaires type check-list adaptation, climate proofing pour le développement, CEDRIG, etc.





ÉVALUATION DES PROJETS SOUMIS



Le processus d'évaluation

Le processus d'évaluation repose sur la constitution d'un comité dédié. Ce comité peut être constitué d'évaluateurs / d'assesseurs internes aux parties prenantes de l'APP ou externes, sélectionnées sur leur expertise et leurs compétences en matière de gestion de projets, d'adaptation aux changements climatiques ou plus spécifiquement en rapport avec la thématique portée (AE ou AIC).

Une double évaluation systématique de chacune des propositions reçues peut constituer un plus pour s'assurer d'un traitement équitable des projets et d'une compréhension commune des notes soumises. Que le comité soit constitué des membres des équipes internes ou d'experts sélectionnés en externe, mettre en place un canal d'échange régulier est essentiel afin de :

- **S'assurer de la bonne compréhension** des critères d'évaluation et des lignes directrices.
- **Partager les éventuelles difficultés** surgissant au cours de l'évaluation,
- **Harmoniser les niveaux d'exigence** requis pour chaque critère et les évaluations lorsque les écarts de notation pour un même projet sont élevés.



BONNES PRATIQUES

- 1. Recourir à des assesseurs externes** permet plus d'objectivité. Il faut sélectionner des assesseurs avec des profils présentant une bonne connaissance des enjeux AE, AIC.
- 2. Clarifier les dimensions innovation**, d'avancer des propositions dans la clarification des enjeux climat relatifs aux projets, de débattre des critères et ainsi de donner des éléments objectifs de décision pour la sélection finale des projets.



Les critères d'évaluation

(NOTATION DE 0 À 5)

L'action proposée fait le **lien avec les priorités nationales et / ou régionales** en matière de lutte contre les changements climatiques (adaptation / atténuation)

- 0 = aucun lien
- 1 = lien éloigné ou non-explicite
- 2 = lien existant mais assez faiblement démontré
- 3 = lien moyennement démontré
- 4 = lien explicite mais exige quelques précisions
- 5 = lien explicité et pertinent

L'action proposée contient des activités spécifiques contribuant effectivement **au renforcement des capacités d'adaptation** des populations

- 0 = aucune activité
- 1 = activité ne contribuant que marginalement ou de manière non mesurable
- 2 = activité qui contribue faiblement ou de manière incertaine
- 3 = activité contribuant dans une certaine mesure mais dont ce n'est pas l'objectif principal, ou reposant sur une méthodologie non-éprouvée
- 4 = activité contribuant mais dont la mise en œuvre n'est pas assez explicitée
- 5 = activité explicite & mesurable

L'action proposée contient des activités spécifiques contribuant effectivement **à la réduction des vulnérabilités climatiques** des populations

- 0 = aucune activité
- 1 = activité ne contribuant que marginalement ou de manière non mesurable
- 2 = activité qui contribue faiblement ou de manière incertaine
- 3 = activité contribuant dans une certaine mesure mais dont ce n'est pas l'objectif principal, ou peu explicitée
- 4 = activité contribuant mais difficilement mesurable
- 5 = activité explicite & mesurable

L'action proposée prévoit des **activités visant la réduction et / ou la séquestration des gaz à effet de serre**

- 0 = aucune activité
- 1 = activité ne contribuant que marginalement ou de manière non mesurable
- 2 = activité qui contribue faiblement ou de manière incertaine
- 3 = activité contribuant dans une certaine mesure mais dont ce n'est pas l'objectif principal, ou peu explicitée
- 4 = activité contribuant mais difficilement mesurable
- 5 = activité explicite & mesurable

L'action proposée contient des **activités de renforcement de capacités** des parties prenantes internes et externes en matière d'adaptation aux changements climatiques

- 0 = aucune activité
- 1 = activité ne contribuant que marginalement ou de manière non mesurable
- 2 = activité qui contribue faiblement ou de manière incertaine
- 3 = activité contribuant dans une certaine mesure mais dont ce n'est pas l'objectif principal, ou reposant sur une méthodologie non-évaluée
- 4 = activité contribuant mais dont la mise en œuvre n'est pas assez explicitée
- 5 = activité explicite & mesurable

L'action proposée repose sur un **partenariat avec le monde de la recherche locale / nationale** sur les changements climatiques

- 0 = aucune mention
- 1 = Volonté de partenariat, non détaillée
- 2 = Partenaires cités mais non encore impliqués
- 3 = Un partenaire de recherche ou un partenaire politique déjà nommé précisément
- 4 = Au moins un partenaire de recherche/ politique impliqué dans la préparation mais modalités de collaboration peu claires
- 5 = Partenariat multi-acteur prévu et étapes détaillées

Le porteur de projets dispose d'une **expérience avérée en matière de conduites de projets « climat »**

- 0 = aucune expérience
- 1 = expérience seulement dans domaine annexe
- 2 = expérience de participation à un projet « climat »
- 3 = expérience de participation à plusieurs « climat »
- 4 = expérience en gestion de projet « climat »
- 5 = >5 projets climat conduits

L'action proposée s'inscrit dans les **priorités d'action climat régionale** (échelle CEDEAO), **nationale ou locale** (échelle territoriale)

- 0 = aucun lien
- 1 = lien éloigné ou non-explicite
- 2 = lien existant mais assez faiblement démontré
- 3 = lien moyennement démontré
- 4 = lien explicite mais exige quelques précisions
- 5 = lien explicité et pertinent

Explicitement ces critères dans le texte des APP permettra aux porteurs de projets de s'assurer de soumettre des propositions cohérentes au regard des enjeux traités.

Les critères orientés climat permettent de questionner la durabilité des méthodes dans un contexte de changements climatiques (non stabilisés), ainsi que l'additionnalité climat des projets soumis.

05

**ACCOMPAGNER
LES PORTEURS DE PROJET
TOUT AU LONG
DU PROCESSUS**

A ce jour, les projets développés sont en partie des projets de développement agricole, faisant peu le lien entre les pratiques et les changements climatiques. L'enjeu d'un tel appel à projets comme celui de GCCA+AO est bien d'accompagner les porteurs de projet à mieux mettre en perspective les tendances climatiques et les atouts de leurs projets.



AU LANCEMENT DU PROJET

Au lancement, une étude doit permettre d'établir la situation de référence au point de vue environnemental et social. Concrètement, la situation de référence se traduit par une série d'indicateurs.

Dans la perspective d'identifier les vulnérabilités, les catégories questions suivantes peuvent servir de fil directeur.

Lignes de questionnement

Sources d'information à l'échelle globale ou régionale

Quels sont les principaux aléas climatiques auxquels la zone d'intervention est soumise ? Comment ceux-ci ont-ils évolué (selon la perception des agriculteurs + selon les projections régionales) et comment vont-ils évoluer (selon les projections régionales ou les plus fines disponibles) ?

[Atlas Régional Interactif du GIEC](#)

Quelles sont les caractéristiques de la zone agroécologique ? Est-ce qu'elles engendrent des problématiques environnementales particulières (déforestation, érosion, salinisation des terres, etc.) ?

Utiliser de préférence des références locales ;
Zonage agroécologique à [l'échelle régionale](#).

Quelles sont les principales cultures/ activités agricoles de la zone ? Sont-elles susceptibles aux aléas climatiques cités ?

Projet [GAEZ de la FAO](#), avec un « Suitability Index » cartographié

Quelles sont les caractéristiques socio-économiques de la population visée (démographie et disponibilité de main d'œuvre, indicateurs de santé, accès au capital et capacité d'investissements, accès au NTIC) ?

Questionnaires aux bénéficiaires

Quelle est la structure des exploitations agricoles (taille, mécanisation, opérations et saisonnalité) ?

Questionnaires aux bénéficiaires

Quelle est la typologie des pratiques agricoles actuelles ? Quelles pratiques d'adaptation sont mises en place ?

Questionnaires aux bénéficiaires

MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE ET SUIVI

Le suivi passe par l'élaboration des **plans de travail annuels** basés sur le cadre logique, avec une matrice de suivi de résultats, ainsi que les rapports trimestriels permettant un suivi des avancées du projet. Une attention particulière doit ici être portée sur les aspects spécifiques liés au suivi des actions d'adaptation aux changements climatiques sur la base des objectifs & résultats indiqués dans les cadres logiques.

Aux différentes phases de reporting et de suivi-évaluation, la mise en place d'un suivi à deux niveaux

Niveau 1

Cadre commun avec des indicateurs obligatoires inscrits dès l'APP.

Niveau 2

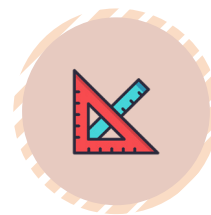
Système individuel pour chaque porteur de projet apporte une plus-value, tournée vers l'apprentissage.



BONNES PRATIQUES

1. Des webinaires, workshops ou encore une **mission de suivi** spécifiquement sur les enjeux climat seraient une bonne pratique pour accompagner les porteurs de projet.

2. Un set trop important d'indicateurs à suivre peut-être trop chronophage pour les porteurs de projet. Accompagner une bonne compréhension de l'outil cadre logique, des **indicateurs de suivi**



En revanche, l'ensemble des porteurs de projet n'ont pas nécessairement les capacités techniques et humaines pour mettre en place une telle démarche. Ainsi, c'est tout un dispositif qui doit être mis en place pour le suivi et l'apprentissage à travers les projets déployés. **Des rencontres bilans avec l'ensemble des porteurs de projets sont à prévoir pour renforcer le suivi et l'apprentissage collectif.**

Pour chacune de ces phases, il est nécessaire de proposer des types d'**accompagnement spécifiques** : formation collective / accompagnement individualisé / mission de terrain, etc.

Ces accompagnements peuvent intégrer des contenus spécifiques sur l'adaptation aux changements climatiques, tant au format théorique qu'à travers des cas pratiques.

versus impacts, des spécificités de l'adaptation est plus pertinent dans la logique d'apprentissage.

3. Concernant les co-bénéfices atténuation en particulier, les exigences sur le reporting doivent être réaliste, car le calcul d'émissions et les bilans carbone demandent beaucoup de technicité.

REPORTING & CAPITALISATION

L'APP demande aux porteurs de projet un plan de capitalisation mais ne sollicite pas clairement des thématiques de capitalisation et une méthode pour en tirer les leçons apprises.

Redéfinir en amont **«capitalisation»** et **«suivi évaluation»** car une confusion persiste chez les porteurs de projet.

Dédier une part du budget distincte à cela et des indicateurs liés à la capitalisation dans le cadre logique proposé par les porteurs qui postulent. Au vu des types de porteurs de projet sélectionnés (plutôt des petits porteurs de projet, avec des ressources limitées), **mettre en place une cellule d'accompagnement au démarrage et tout au long de la mise en œuvre**, plus particulièrement sur : le cadre logique, l'établissement d'une baseline, les indicateurs, la capitalisation.

Mettre en place un partenariat acteurs de terrain / scientifiques est le bienvenu pour expérimenter des systèmes de suivi-évaluation de l'adaptation plus poussés.

Le mot «capitalisation» n'est pas compris en anglais il faut utiliser **« stock taking of experiences »** dans le champ du « *knowledge management* » en anglais.

Si on va plus loin, la **capitalisation** doit être un critère de sélection des projets. Garder une trace des expériences déjà faites, retenir les leçons apprises (des succès comme des échecs) pour les partager et les mettre en avant pour chacune de structures partenaires (publications ciblées). Les projets ayant spécifiquement déclaré s'engager sur une capitalisation sur ce thème pourraient être favorisés.

En amont, il serait utile que l'unité de coordination du projet, en partenariat avec l'ARAA, la CEDEAO et le CILSS ait une vision claire sur un plan de capitalisation transversal qu'ils souhaitent produire.

L'enjeu est d'en tirer des enseignements et de les partager



MESURER L'ADAPTATION

L'un des enjeux est de pouvoir tirer des enseignements en termes d'adaptation aux changements climatiques des pratiques expérimentées. La mesure de l'adaptation est un terrain en expérimentation, aucune mesure universelle n'existe à ce jour, contrairement à l'atténuation qui peut se mesurer de manière quantitative par des indicateurs d'émissions de GES ou de tonnes d'équivalent CO₂. De plus, les activités sont mises en œuvre dans un climat non figé.

- Ainsi, plusieurs types d'indicateurs peuvent être utiles : des indicateurs de suivi des paramètres climatiques, mais surtout des indicateurs d'impacts.

- En termes d'indicateurs relatifs au climat, le lien entre les indicateurs à renseigner et le climat requièrent d'être affinés et il est nécessaire d'accompagner spécifiquement des porteurs de projet sur cette logique climat.

Pour ce faire des ressources d'indicateurs spécifiques à l'adaptation existent :

Une liste très complète et détaillée répertorie de nombreux **indicateurs classés selon une méthodologie détaillée et adaptable à différents contextes et secteurs** pour des APP sur l'adaptation aux changements climatiques. Développée par la GIZ, elle présente des indicateurs d'actions et des indicateurs de résultats en lien avec l'adaptation. Le référentiel contient également des études de cas chiffrées et mesurées pouvant aider à la constitution de futurs APP.

□ <https://www.adaptationcommunity.net/download/me/me-guides-manuals-reports/giz2014-en-climate-adaptation-indicator-repository.pdf>

L'UNEP DTU Partnership a développé une **métrique dédiée à la mesure de l'adaptation**. Accompagnée d'une méthodologie détaillée, cette métrique permet de choisir les indicateurs adaptés à proposer dans le cadre de projets visant l'adaptation aux changements climatiques pour une large diversité de secteurs.

□ <https://unepccc.org/wp-content/uploads/2019/09/adaptation-metrics-current-landscape-and-evolving-practices.pdf>

Pour des APP plus spécifiquement liés à l'agriculture, des travaux existent, notamment à travers l'action de la FAO. Cette **méthodologie se base sur des études de cas et proposent des indicateurs utilisables dans différents contextes et pour des solutions variées** en lien avec l'AIC et l'AE.

□ https://www.adaptation-undp.org/sites/default/files/uploaded-images/module_8_indicators_etf_online_0.pdf

En complément, une liste d'indicateurs pouvant être intégrés aux systèmes de suivi-évaluation dans une démarche d'adaptation. (page suivante)

	INDICATEURS	TYPE DE MESURE
PARAMÈTRES CLIMATIQUES	Évolution des températures annuelles	Anomalies annuelles
	Nombres de jours anormalement chauds	Anomalies de fréquence
	Évolution des précipitations	Anomalies de quantité annuelles
	Précipitations mensuelles / saisonnières	Quantité de pluie tombée par mois / saison
	Phénomènes de précipitation extrêmes enregistrés	Fréquence des phénomènes et quantité de pluie enregistrée
IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	Ménages affectés par des aléas climatiques (sécheresses / inondations / tempêtes)	Nombre de ménages touchés et durée des aléas
	Évolution de la quantité et de la qualité des eaux d'irrigation disponibles en surface / en profondeur	Changement dans la quantité d'eau disponible Changement dans la qualité d'eau disponible (salinité, acidité, etc.)
	Évolution de la surface de cultures disponibles / cultivée	Quantité de terres arables perdues du fait des conséquences des changements climatiques (érosion, désertification)
ACTION D'ADAPTATION	Mesures de conservation des sols existantes et développées	Types de mesures / Efficacité des mesures
	Technologies d'AIC / AE implémentées	Types de technologie / Efficacité des technologies
	Systèmes d'irrigation mis en place	Types de système / Efficacité des systèmes
	Accès aux services financiers pour les agriculteurs	Types de services / Efficacité des services
RÉSULTATS D'ADAPTATION	Demande en eau satisfaite par l'offre existante	Types de services de fourniture d'eau mis en place
	Évolution de la productivité agricole grâce à l'irrigation des terres	Rendements obtenus suite à l'irrigation dans les zones soumises à stress hydrique
	Évolution du nombre de cultures utilisant des technologies d'AIC / AE	Nombre de surfaces cultivées et variation des rendements obtenus avec les technologies implantées
	Surfaces cultivées avec des variétés résistantes à la sécheresse	Nombre de surfaces cultivées et variation des rendements obtenus avec les variétés promues

POUR CONCLURE

AU DÉPART

Savoir sur quoi on travaille, donc financer des diagnostics initiaux sur la vulnérabilité et la résilience pour comprendre ce qu'il se passe sur le territoire (prendre en compte les enjeux de la maladaptation)

PROCESSUS

Trouver des moyens de simplifier les processus de reporting et de suivi-évaluation

Accompagner les porteurs de projets sur le long terme pour la compréhension de l'adaptation sur le long terme (temps + argent) distinguer entre les solutions qui vont fonctionner un temps et celles qui sont une réelle adaptation (faire de l'adaptation sur le long terme)

DURÉE DU PROJET

Plus longtemps que 24 mois pour la mise en place d'adaptation . Suivi à faire et continuer à une échéance de 5 à 10 ans (mise en œuvre, ré-ajustements)

S'assurer que les priorités suivies par les bailleurs de fonds soient à minima 'cohérentes » avec les priorités fixées dans les documents de stratégies régionales, et au mieux se recourent.



Ce guide a été réalisé avec l'appui du projet Alliance Mondiale contre les Changements Climatiques Plus Afrique de l'Ouest (GCCA+ AO) mis en œuvre par Expertise France en partenariat avec le CILSS, sous l'égide de la CEDEAO et financé par l'Union Européenne.

MARS 2023

Crédits photos : Camille André, Bertrand Duhem, Manon Marcadet
Création graphique : Eugénie Mathy - Com4Dev

✉ agric_ruraldev@ecowas.in
araa@araa.org

🐦 [@ecowas_agric](https://twitter.com/ecowas_agric)
[@ARAA_CEDEAO](https://twitter.com/ARAA_CEDEAO)

📘 [@ecowas.agriculture](https://www.facebook.com/ecowas.agriculture)
[@araaraaf](https://www.facebook.com/araaraaf)

🌐 www.ecowap.ecowas.int
www.araa.org